

Collaboration entre médecin du travail, service social du personnel et référent handicap dans le processus de maintien dans l'emploi d'un agent :

Réflexion éthique autour de la mise en œuvre de cette collaboration

Journée d'échanges – Grand ouest – 25 novembre 2014, Maison de l'Agriculture, Rennes

PROGRAMME

Contexte :

La mise en œuvre d'un **processus de maintien dans l'emploi**, dans ces différentes dimensions juridiques, humaines etc., d'un agent limité, pour des raisons de santé, dans l'exercice de ses fonctions ou n'étant plus en mesure de les exercer nécessite l'implication de différents acteurs pour accompagner cet agent vers un aménagement ou un changement de poste ou de fonction.

Dans ce contexte, **comment faciliter le travail de collaboration**, en particulier, **entre le service de santé au travail, le service social du personnel et le référent handicap**, notamment dans la **fonction publique hospitalière** ?

Cet **accompagnement** doit, en effet, se faire **dans l'intérêt de la personne accompagnée en tenant compte des obligations professionnelles liées à son statut et du contexte budgétaire actuellement contraint**. Partant de là, il est utile de rappeler un certain nombre de principes éthiques qui ont tous pour origine le respect de la personne accompagnée.

Il concerne tout d'abord cet accompagnement lui-même, au centre de la collaboration. Il consiste à aider la personne et à influencer le processus de maintien dans l'emploi de manière à ce qu'il lui soit favorable. « Marcher avec » la personne suppose de la mettre au centre de la collaboration. Elle doit être **elle-même l'auteur de son maintien**.

Ces principes éthiques concernent ensuite la **communication d'informations sensibles** au regard de la situation de la personne.

- « Que puis-je dire ? » « Quelles informations puis-je demander ? »
- « Quelles informations sont nécessaires pour accompagner au mieux la personne ? Sous quelle(s) forme(s) les partager ? »
- « Le secret ou la confidentialité s'appliquent-ils à cette situation et de quelle manière ? »

Enfin, cet accompagnement peut varier selon l'urgence de la situation, le besoin, la demande mais aussi selon la nature, la fréquence et le degré du handicap.

Ainsi, l'objectif de cette journée est **d'échanger sur l'application de ces principes en contexte**.

Programme :

- 9h30 - 10h00** **Accueil des participants**
- 10h00 – 10h15 **Ouverture de la journée**
Marie-Renée Guével, Ingénieure de recherche, Département SHS, EHESP
Claire Le Boucher, Coordinatrice Maintien dans l'emploi – Référent handicap, Centre hospitalier Guillaume Régnier
- 10h15 - 12h00 **Quels principes éthiques et juridiques pour l'accompagnement au maintien dans l'emploi ?**
Damien Couet, professeur certifié de philosophie – formateur en éthique
- 12h00 - 13h30** **Déjeuner**
- 13h30 – 15h00 **Ateliers :**
 Dans les situations suivantes, comment les différents acteurs en présence vont-ils travailler ensemble ? Quelles informations vont-ils échanger ? Quel sera le rôle de chacun ? Etc. A la lumière des apports de la matinée, comment cette collaboration peut-elle être facilitée ?
- Suite à l'émission d'une restriction d'aptitudes par le comité médical ou la commission de réforme
 - Suite à l'émission d'une restriction d'aptitudes par le médecin du travail
 - Suite à une sollicitation d'un des acteurs par un agent pour une demande de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les groupes de travail seront multi-professionnels afin de confronter les expériences et les points de vue.
Marie-Renée Guével, Ingénieure de recherche, Département SHS, EHESP
- 15h00 - 15h15** **Pause-café**
- 15h15 – 16h15 **Mise en commun des ateliers**
Marie-Renée Guével, Ingénieure de recherche, Département SHS, EHESP
Damien Couet, professeur certifié de philosophie – formateur en éthique
- 16h15 – 16h30 **Perspectives et clôture de la journée**
Marie-Renée Guével, Ingénieure de recherche, Département SHS, EHESP

Journée organisée dans le cadre du [Programme de recherche et d'échanges de pratiques : Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique](#) – Programme soutenu par le FIPHP